

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 67 (1916)
Heft: 3-4

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Comité permanent.

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance du 23 décembre 1915,
à Zurich.

1. Il est donné lecture d'une lettre de l'inspecteur forestier cantonal Wanger, du 16 décembre 1915, par laquelle il annonce qu'il lui est impossible de retirer sa démission qu'il avait donnée le 7 août 1915. Le comité décide de renoncer, en vue de son remplacement, à une élection complémentaire pour le reste de la période administrative. A la prochaine réunion générale de la Société, le comité aura l'occasion voulue de remercier comme il convient M. Wanger pour les services rendus à la Société suisse des forestiers.

2. Est admis comme nouveau sociétaire, M. Walter Fierz, aménagiste à Fribourg.

3. Remise de journaux au musée botanique de l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich. Faisant suite à un désir de la direction de ce musée, le président annonce qu'il a pu lui remettre les années 1900, 1901, 1902, 1904, 1905, 1906 et 1908 de l'organe de la société, mais non pas 1903 et 1907.

4. Exposition nationale suisse. Il est donné connaissance du projet de récompense (Urkunde) lequel est approuvé avec une légère modification.

5. La „Suisse forestière“. Le caissier présente un rapport détaillé sur l'excellente marche de l'entreprise. Il en résulte que la vente de cette publication se poursuit dans des conditions favorables. Le comité fixe les honoraires à payer à M. Ph. Flury, le rédacteur du livre, lequel a fort bien su mener à chef ce travail très considérable.

6. Rédaction de la „Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen“. Les démarches entreprises, il y a plus d'un an, pour la désignation définitive d'un rédacteur ont enfin abouti. M. le professeur A. Engler, à Zurich, reprendra cette rédaction à titre définitif dès le 1^{er} juillet 1916. Le comité exprime ses remerciements à M. W. Ammon, inspecteur forestier d'arrondissement à Thoune, qui, très obligeamment, avait bien voulu se charger provisoirement de cette rédaction.



COMMUNICATIONS.

Assemblée de la Société vaudoise des forestiers à Lausanne, le 12 février 1916.

En l'absence de M. Petitmermet, président, M. de Luze, vice-président, ouvre la séance et rappelle tout d'abord la mémoire des disparus. L'activité de la Société s'est quelque peu ralentie, en suite de la

mobilisation. L'effectif actuel comporte 358 membres, dont une centaine sont présents.

Les pépinières scolaires souffrent aussi de l'état actuel, plusieurs instituteurs ayant été appelés sous les armes. Malgré cela, 36 rapports sont quand même parvenus au comité. Il a été décerné pour fr. 140 de récompenses.

Fidèle à une généreuse habitude, l'Etat de Vaud, en dépit des circonstances que nous traversons, nous a maintenu sa subvention. Pendant l'exercice écoulé, les gardes ont bénéficié d'un subside de fr. 188, pour leur faciliter l'acquisition d'ouvrages forestiers.

La question de notre agenda, dont le contrat avec l'éditeur expire bientôt, donne lieu à une discussion très nourrie. Aucune décision n'intervient; par contre, pleins pouvoirs sont accordés au comité pour liquider cette affaire au mieux des intérêts de la Société. Les personnes ayant des observations à présenter, ou des améliorations à suggérer relativement à cette publication, sont priées d'en faire part au Comité, d'ici au premier juin.

Après adoption des comptes, un budget de fr. 1200 est admis. L'avoir de la Société atteint à ce jour fr. 7906. 85 (fr. 7759. 50 en 1915).

La course d'été, prévue dans le 3^e arrondissement, fera place à une excursion d'un seul jour, restreinte aux forêts, plus aisément accessibles, du Jorat ou de Lausanne.

Après l'admission de sept nouveaux membres, le président donne la parole aux deux conférenciers annoncés, MM. Borel et Barbey.

Le premier développe une étude très documentée d'un peuplement mélangé, après 25 ans de contrôle. Il s'agit ici de la forêt des Erses, occupant le versant nord-est du Mont-Aubert, entre 1075 et 1155 m d'altitude.

Nous ne dirons rien de plus de cette belle monographie qui paraîtra in-extenso dans le „Journal forestier“.

M. Barbey aborde un problème brûlant d'actualité, intitulé: „Gestion intensive et forêts communales“. Hardiment, il dénonce défauts et points faibles de nos gestions municipales, ce dont les chiffres suivants font foi.

De 1903 à 1912, les forêts cantonales rendent, en moyenne, fr. 56 par ha et par an, alors que celles des communes, hormis Lausanne, n'en donnent que fr. 38. — Le chiffre correspondant, pour cette dernière ville, s'élève à fr. 113.

Dans d'autres cantons romands, certaines communes apprécient depuis nombre d'années déjà les avantages d'une gestion intensive. En premier lieu, nous citerons Couvet dont le domaine forestier bénéficie d'une même direction technique depuis 1880. Au cours de 33 années, nous y voyons le revenu net annuel passer de fr. 40 à fr. 179 par ha.

Des 314 ha que possède Morat, 283 constituent la forêt propre-

ment dite. Le solde, soit 31 ha, appartient aux grèves du lac. De 1908 à 1913, l'unité de surface a rapporté, net, fr. 136.40 en moyenne.

Nos fr. 38 sont bien modestes à côté de tels chiffres. Voilà les fruits du plan cultural mal conçu et du traitement extensif où l'on s'obstine !

Les communes campagnardes vendent encore leurs bois sur pied, procédé incompatible avec l'abandon des coupes rases. L'exploitation se trouve remise à des bûcherons inexpérimentés, abattant sans simultanéité, façonnant sans méthode. Tout contrôle sérieux devient, par là même, illusoire.¹

Les amendes municipales ne se trouvent qu'exceptionnellement en corrélation avec l'importance des dégâts commis. Inattentifs aux conditions de vente, les tâcherons occasionnels songent encore moins à l'avenir d'une forêt !

Séule l'exploitation confiée à des professionnels peut remédier au mal. C'est ici qu'apparaît l'opportunité d'une direction forestière compétente. Des gardes, secondant le technicien, surveilleront tous les travaux. Ce système conduira au martelage de fin d'été et, comme corollaire, à la vente du bois de chauffage au nouvel an déjà. Une sélection judicieuse facilitera le travail du scieur ainsi que du marchand ; les produits se débiteront alors au gré des acheteurs.

Effectuées par l'agent de gestion, les revisions décennales d'aménagement pourront s'inspirer des circonstances locales. De même, on devrait développer la production du bois de râperie et des poteaux destinés à l'imprégnation.

Puissent Lausanne et Ste-Croix qui ont des gérants forestiers techniciens engendrer une saine émulation dans nos campagnes, quitte à provoquer au besoin des groupements de communes sous une seule gérance.

Pour mener à chef ces réformes, trop longtemps différées, le conférencier préconise : des discussions en forêt, des conférences avec projections lumineuses, statistiques forestières des communes à gestion directe. Il appartient au Département de l'Agriculture d'en prendre l'initiative. Mieux vaut gagner les autorités municipales à la justesse de notre cause en usant d'une persuasion bienveillante qu'en édictant de nouvelles mesures législatives, généralement envisagées par elles comme tracassières et vexatoires.

Malgré l'importance et l'intérêt de cette question, l'heure avancée ne permet pas d'engager un débat.

¹ Nous ne pouvons souscrire complètement à cette affirmation qui, ainsi généralisée, n'est pas tout à fait conforme aux faits. Ainsi au 3^e arrondissement, en particulier dans le district de Vevey, la vente sur pied tend toujours plus à devenir l'exception ; elle ne s'applique plus guère qu'au 5 % du volume total exploité dans les forêts communales. D'autre part, l'exploitation a lieu généralement par des bûcherons professionnels, connaissant bien leur métier. Et voilà plus de 18 ans que le contrôle des exploitations dans ces communes est tenu rigoureusement. C'est sans doute le cas dans d'autres arrondissements encore.

L'assistance se rend alors à l'„Hôtel de France“. MM. Decoppet, inspecteur fédéral en chef des forêts et Muret, inspecteur cantonal, exposent la situation présente du marché des bois.

Les restrictions apportées au droit d'exportation sont devenues absolument nécessaires et augmenteront encore probablement.

A côté des besoins de la *production*, ceux du *consommateur* entrent également en jeu. Les récents arrêtés, prohibant l'exportation des bois de râperie, doivent être envisagés comme simples mesures préventives, destinées à empêcher la fermeture de nos fabriques de pâte à papier, protégeant ainsi plus de 15,000 ouvriers contre le chômage.

Pour clôturer cette réunion, un membre toujours dévoué, M. Jobez, venu de France tout exprès pour assister à l'assemblée, prononce d'aimables paroles à l'adresse de la Suisse.

E. Grin.



Instructions pour la récolte de l'écorce de chêne.

L'association des fabricants de cuir de la Thuringe et de la Saxe a établi des instructions pour la récolte de l'écorce de chêne. Comme l'emploi du tan de chêne a augmenté en importance depuis quelque temps, nous croyons devoir publier ci-après ces instructions.

Observations générales. L'écorce de chêne de première qualité, riche en tanin, doit avoir la chair forte, l'extérieur lisse et sans écailles. La récolte doit se faire par un temps sec afin qu'il ne se produise pas de moisissure. L'intérieur doit être jaune clair et la cassure blanche.

Plus la chair est épaisse, plus l'écorce est riche en tanin; les écorces fendillées et écailleuses en sont pauvres.

Pour obtenir des écorces de première qualité il s'agit, lors de la plantation de forêts de chêne en vue de la récolte de l'écorce, de tenir davantage compte de la nature du terrain et de son orientation. Les nouvelles plantations devraient être faites dans un sol se composant de bonne terre végétale sur des pentes exposées au soleil. Les plantes croissant dans un terrain pauvre en humus, sablonneux et calcaire ont une écorce très pauvre en tanin.

Eclaircies. Les bois de chêne à écorcer doivent avoir 15 ans au moins. Deux ans avant l'écorçage, toutes les autres essences doivent être éliminées et les branches faibles des troncs enlevées. L'accès du soleil et de l'air rend l'écorce plus forte et plus riche en tanin.

Ecorçage. L'écorçage doit se faire au printemps, après la montée complète de la sève. L'écorçage commence ordinairement les premiers jours de mai et dure jusqu'à la fin de juin.

Après l'abatage des arbres, ceux-ci sont débités à la scie en rondins de 1 mètre exactement. Le bois n'ayant pas 3 cm de diamètre ne s'écorce pas, l'opération n'étant pas rentable.

L'écorçage des rondins doit se faire par une incision longitudinale au moyen d'un couteau et le décollement au moyen d'une cuiller de fer ou d'un écorceur en bois, mais jamais après battage, car la sève et le tanin sortent par les écorchures, ce qui provoque une dépréciation des écorces en qualité et en couleur.

Triage. L'écorce des branches et de la tige, celle du pied ayant l'extérieur fendillé et couvert d'écailles doit être triée avec soin et vendue séparément.

Toutes les écorces à fortes écailles (celle du tronc) ne doivent plus être utilisées lorsque la partie extérieure ou subéreuse atteint ou dépasse la moitié de l'épaisseur.

Séchage. Pour le séchage, les écorces fraîchement détachées sont exposées au soleil et à l'air sur des supports, *l'intérieur tourné contre le sol*. Si ce dernier point n'est pas observé suffisamment, la chair perd sa couleur claire. Jamais les écorces ne doivent être étendues directement sur le sol humide ou malpropre.

Comme les écorces, celles surtout qui ont été fraîchement détachées, perdent leur tanin par la moindre pluie, il faut absolument les mettre à l'abri de celle-ci.

Séchoirs. L'établissement de séchoirs est à conseiller aux producteurs de quelque importance, dans le but de se rendre indépendants des conditions atmosphériques. Les frais d'établissement sont minimes, vu le grand avantage d'obtenir ainsi une écorce de première qualité même par le mauvais temps.

Ces séchoirs ont environ 4 m de long sur 1 m de large, 1 m 70 de haut et une couverture de largeur suffisante.

Mode de construction: On plante dans le sol deux piquets distants d'un mètre environ et hauts de 1 m 70. A ceux-ci seront fixées des traverses distantes de 20 à 25 cm sur lesquelles on placera des lattes ou des planches. La longueur d'un séchoir dépend de la longueur des lattes disponibles. La couverture du séchoir doit être imperméable (en planches, carton bitumé, feuilles d'écorce) et avoir une largeur de 1 m 60 à 2 mètres pour qu'elle dépasse les morceaux d'écorce de 30 à 50 cm de chaque côté et empêche ainsi l'accès de la pluie chassée par le vent. S'il se trouve, dans le voisinage, des sapins destinés à être abattus, la couverture peut se faire en écorce; les morceaux seront disposés comme les tuiles d'un toit. Ces toits doivent être lestés avec des perches ou des pierres pour empêcher leur enlèvement par le vent.

En utilisant de tels séchoirs on pourra, même dans les années pluvieuses, récolter une écorce saine et de première qualité.

Pour être le plus possible à l'abri des intempéries, le séchoir sera placé de manière à présenter une des petites faces à la pluie. On agira sous ce rapport d'après les conditions locales.

Mise en fagots. L'écorce sèche doit être mise soigneusement en fagots. On évitera la mise en fagots des écorces mouillées ou insuffisamment sèches; il se produirait infailliblement de la moisissure qui, en décomposant le tanin, ôterait toute valeur à l'écorce.

Chaque fagot aura environ 50 cm de diamètre, ce qui correspond à un poids approximatif de 25 à 30 kilos.

On mettra à l'intérieur les écorces les plus faibles et les plus courtes, à l'extérieur les écorces fortes et résistantes.

Les liens de saule et de paille ne sont pas pratiques; mais surtout il faut éviter l'emploi de fil de fer. Le meilleur moyen c'est d'employer une forte ficelle et de faire deux ligatures à la distance de 60 cm.

Chaque fagot doit être ficelé proprement et solidement.

On veillera à ce qu'il ne se trouve dans les fagots des morceaux de bois ou de fer qui peuvent occasionner des accidents dans les engrenages des hachoirs ou moulins à écorce lors de la mouture.

Empilage. Si l'écorce n'est pas absolument sèche, les fagots sont mis en moules pour obtenir un séchage complet. Ces tas sont à orienter comme les séchoirs, à établir sur une couche de troncs d'arbres et à couvrir de planches ou d'écorce.

On établira les séchoirs et les tas de fagots dans des endroits ensoleillés et exposés aux courants d'air, si possible à proximité des chemins de dévestiture. Le sol ne doit pas être humide ou couvert de hautes herbes. Après chaque orage ou tempête, on examinera les tas pour les remettre en place s'il y a lieu.

Charriage de l'écorce. Le charriage hors de la forêt doit se faire par le beau temps. Le char à échelles doit être pourvu devant et derrière de forts montants de bois bien attachés; pour plus de sécurité, ces montants peuvent être réunis par des cordes à environ 70 cm au-dessus des échelles quand il s'agit de chargements très hauts.

Le déplacement latéral des fagots peut être évité en plaçant en travers du char de faibles perches ou, ce qui vaut encore mieux, de grandes branches de sapin. On obtient ainsi la liaison voulue de tout le chargement, bien désirable dans les chemins de dévestiture mal entretenus. Par le mauvais temps, on couvrira le char avec une bâche.

Livraison. Les écorces sèches devraient être enlevées de la forêt sans tarder et si possible, livrées immédiatement aux tanneries.

Comme l'écorce fraîchement séchée et même l'écorce en apparence bien sèche n'a pas perdu toute humidité, il est accordé, suivant l'usage, 2 à 4 % de surpoids.

Emmagasinage. L'emmagasinage doit se faire dans des locaux bien nettoyés, secs et bien aérés. De grands hangars ouverts, à l'abri de la

pluie sont les plus propres à cet usage; les locaux en maçonnerie sont moins appropriés, ceux sans plancher sont à éviter tout-à-fait. Si l'écorce est emmagasinée dans des locaux fermés, des ouvertures donnant accès à l'air sont nécessaires; portes et fenêtres restent constamment ouvertes, sauf en cas de pluie chassée par le vent. Dans les locaux fermés, non aérés, l'écorce se moisit en peu de jours et perd toute sa valeur.

En général, les écorces sont à traiter aussi proprement que possible, soit lors de l'écorçage, soit pendant le transport, soit dans l'entre-pôt; il faut les préserver absolument de la poussière et du mélange avec du sable ou du plâtras. Le moindre grain de sable, etc., produit des taches noires sur le cuir.

Transport par chemin de fer. Pour le transport on choisit des wagons longs, bien propres et pourvus de bâches imperméables. Ces bâches se fixent au moyen de cordes solides et s'il en faut deux, on aura soin de faire passer l'une sur l'autre de au moins 1 mètre 50 cm pour que l'eau de pluie ne puisse pas pénétrer.

Remarque. Pour obtenir une marchandise de première qualité, la connaissance de ces instructions est indispensable; c'est pourquoi nous en recommandons beaucoup la stricte observation à tous les producteurs d'écorce de chêne.

Quelques indications phénologiques du commencement de 1916.

Les observations phénologiques ne sont plus guère prises au sérieux par les savants. Tout du moins, ne veulent-ils plus y recourir pour déterminer la marche de la température. C'est avec raison que la science a prononcé cet ostracisme contre des observations qui peuvent être intéressantes sans doute mais qu'entachent nécessairement d'erreurs la part du hasard et le côté personnel de telles observations. C'est bien entendu.

Il n'en demeure pas moins que, dans quelques cas, la phénologie peut avoir un certain intérêt. Ainsi, par exemple, pour caractériser brièvement l'extraordinaire avance de la végétation pendant le singulier pseudo-hiver que nous venons de traverser. L'état de la végétation nous renseignera à ce sujet d'une façon plus frappante que les moyennes thermométriques.

C'est pourquoi nous reproduisons ci-dessous quelques observations faites à Zurich, dans le voisinage de l'Ecole forestière. Janvier ayant été anormalement chaud et préservé du gel et de la neige, la végétation a pris son élan avec une avance d'environ deux mois sur les années normales.

24 janvier. *Primula acaulis*, *Eranthis hiemalis* sont en fleurs. Les prés sont blancs de pâquerettes.

28 janvier. Plusieurs cornouillers mâles (*Cornus mas*) sont en pleine floraison.

2 février. *Saxifraga cordifolia*, le safran printannier (*Crocus vernus*), la scille bifoliée (*Scilla bifolia*), sont épanouis.

6 février. Plusieurs ormeaux de grande taille fleurissent; de même le bois gentil (*Daphne Mezereum*) et *Forsythia viridissima*.

7 février. L'aune noir et le noisetier ont ouvert leurs chatons. Les fleurs femelles de ce dernier sont épanouies. Les saules blancs (*Salix alba*), commencent à verdir, de même que les bourgeons du lilas.

Le 10 février, une chute de neige est venue interrompre ce développement précoce de nos végétaux. Mais comme la neige n'a pas persisté longtemps et qu'elle ne fut pas accompagnée d'une basse température, cet arrêt ne semble pas avoir eu de conséquences fâcheuses pour la végétation. L'avance acquise a été maintenue et quand, le 14 mars, sont revenus les beaux jours (température nocturne élevée et forte insolation pendant le jour), le développement des plantes a repris rapidement son cours sans retard.

Aujourd'hui, 15 mars, les grappes du *Mahonia* du Japon sont sorties; de même celles de quelques lilas et voilà plus d'une semaine que l'abricotier en espalier, aux endroits bien ensolleillés, s'est enguirlandé de sa blanche parure printanière. Les chèvre-feuilles se sont déjà risqués à sortir leurs premières feuilles. — Quelques jours encore de cette chaude température, et „le mai“ va sortir. Qu'en sera-t-il, dans deux mois, de toutes ces belles promesses?

H. B.



CONFÉDÉRATION.

A l'Ecole forestière de Zurich. Pendant la longue période de construction du nouveau bâtiment de l'Institut forestier et agricole, l'enseignement se donnait au bâtiment principal de l'Ecole polytechnique fédérale. Cette période du provisoire a heureusement pris fin. Les installations nouvelles étant achevées — ou peu s'en faut — notre école a pu, au commencement du semestre d'hiver 1915/1916, y élire définitivement domicile. Il reste encore à aménager les collections et la bibliothèque, travail qui est en cours.

Le nombre des étudiants de l'école est de 45, soit 9 en 7^e semestre, 13 en 3^e année, 10 en 2^e année et 13 en 1^{re} année. Ces derniers se répartissent comme suit entre les cantons: Fribourg 3, Grisons 2, Zurich 2, Soleure, Vaud, St-Gall, Valais, Berne et Obwald chacun 1.